

La Ricamarie, le 30 août 2021

**Le Principal**

**Aux Parents d'élèves du collège  
Jules VALLES**

collège  
Jules Vallès

académie  
Lyon  
éducation  
nationale

**Objet : Protocole sanitaire obligatoire au sein du collège à partir du 2 septembre 2021**

Madame, Monsieur.

Le présent protocole sanitaire intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus et notamment le contexte d'émergence de variants. Il s'applique à compter du 2 septembre 2021. Il repose sur les avis successifs du HCSP.

Affaire suivie par  
Nicolas GOUGIS  
Principal

Téléphone  
04 77 57 54 93  
Télécopie  
04 77 90 79 43  
Courriel  
ce.0421689h@ac-lyon.fr

07 rue Robespierre  
42150 La Ricamarie

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au collège (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le responsable d'établissement.
- Si l'enfant présente des symptômes de maladie au sein du collège, un des responsables légaux s'engage à venir le récupérer dans les plus brefs délais après en avoir été averti.
- Si un cas de COVID est identifié dans une classe, un protocole de suivi renforcé sera mis en oeuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec le cas positif. Les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance selon les modalités du plan de continuité pédagogique dont vous serez destinataires. Les élèves contacts à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel.
- Rentrée décalée chaque jour par niveaux de classe à 8h et 13h30, selon les modalités suivantes :  
7h50 et 13h15 classes de 6e  
7h55 et 13h20 classes de 5e  
8h et 13h25 classes de 4e  
8h05 et 13h30 classes de 3e  
Afin d'éviter au maximum le brassage des élèves, ceux-ci se rendent directement dans leur salle, attendus par leur professeur sauf pour les cours d'EPS où l'enseignant récupère les élèves dans la cour.
- Récréations séparées en quatre zones par niveau de classe, la sortie des élèves en récréation sera organisée par salles (D, E, H, I, J), la vie scolaire se chargeant de faire sortir les élèves de façon décalée.
- Retour de récréation par zone de niveau de classe, les professeurs attendent les élèves en classe.
- Sortie de 12h et de 16h30 par salles, la vie scolaire se chargeant de faire sortir les élèves de façon décalée les élèves rentrent directement à leur domicile pour éviter les regroupements à l'extérieur du collège.
- Port du masque **de catégorie 1** obligatoire pour les élèves, dès l'entrée dans les bâtiments (port du masque non obligatoire en extérieur) et pour toute la durée de présence quotidienne au sein de l'établissement (si présence supérieure à 4 heures,

prévoir deux masques). Il appartient aux parents de fournir des masques aux enfants, en effet, la superficie de certaines salles de cours ne nous permet pas la distanciation sociale imposée de 1m entre les élèves, néanmoins une distanciation maximum est prévue pour les salles concernées.

- Port du masque obligatoire pour tous les personnels à l'intérieur des bâtiments.
- Déplacement interdit dans la salle de cours sauf autorisation du professeur.
- Un sens de circulation a été matérialisé dans le bâtiment de cours pour éviter au maximum les croisements d'élèves.
- Lavage des mains à la solution hydro alcoolique lors de l'entrée et sortie des salles de classe. Un distributeur de solution hydro alcoolique sera à la disposition des élèves dans chaque salle de classe.
- Chaque classe aura une salle attribuée, ce sont les professeurs qui rejoindront les élèves dans leur salle. A l'exception des cours nécessitant des salles spécialisées ou des manipulations (arts plastiques, sciences, technologie et éducation musicale) ou regroupant des élèves de classe différentes (anglais euro, chorale, devoirs Faits)
- L'aération des locaux est la plus fréquente possible. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérées au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercour, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.
- L'enseignement en EPS pourra être adapté (enseignement à distance) si les gymnases municipaux devaient être fermés, et ce, si les conditions météorologiques s'avèrent défavorables à une pratique en extérieur. Les parents d'élèves en seront avertis via le carnet de liaison et Pronote.
- Matériel (scolaire ou autre) personnel obligatoire avec interdiction d'échanger et de se prêter ce dernier. Les professeurs et autre personnel ne seront pas autorisés à en prêter non plus.

Nous insistons sur le fait que **la scolarisation au collège vaut acceptation de l'ensemble de ces règles, du reste du protocole ainsi que des consignes que les personnels pourront être amenés à faire suivre aux élèves** et ce, dans le respect et pour la sécurité de tous. Si un élève refuse de s'y conformer, un de ses responsables légaux devra venir le chercher après en avoir été averti.

Le Principal

N. GOUGIS

